









Aspères

Bulletin municipal

JUILLET 2021 N°81

Conception et réalisation
MAIRIE D'ASPERES
Tirage: 280 exemplaires

Le mot de l'équipe communication

A l'heure des départs en vacances et des temps propices aux rassemblements nous pouvons nous réjouir de voir que, jour après jour la vie "d'avant" reprend.
Ce bulletin est l'occasion pour nous de vous annoncer les travaux en cours du terrain multisport, la réouverture de la location du foyer ou encore le redémarrage des activités associatives...
Nous vous souhaitons une excellente saison estivale, la joie de se retrouver, sortir, voyager c'est tout ce dont nous rêvons depuis plus d'un an mais restons collectivement vigilants pour protéger les plus fragiles.

Etat Civil

Naissance

Agathe, Louise HERRARD est née le 30/03/21 de Florent HERRARD et Aurore HEVIN

Félicitations !

Décès

Madame Lucie ROCHE née CHABANON est décédée le 30/04/21 à Aspères

Nos pensées vont vers la famille.

Agenda

La mairie sera fermée du :
- 12 au 16 Juillet
- 16 au 27 Août

Infos pratiques :

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19.
Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires.

MesConseils Covid

Les actus

Vie Communale

Vidéosurveillance

Des caméras ont été installées sur la voie publique pour prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques de dégradations, de vol ou de trafic de stupéfiants, etc... dans les conditions prévues par l'article L.251-2 du code de la sécurité intérieure.

Sensibilisation

Il est bien dommage de constater que les actes malveillants envers l'école Georges Bizet ont continué.
Les personnes responsables de ces actes se rendent-elles compte que les plus pénalisés sont des enfants, peut-être leurs frères, soeurs, voisins...? En attendant cette prise de conscience, l'école sera elle aussi équipée de vidéosurveillance très prochainement.

Travaux de débroussaillage



Le débroussaillage a eu lieu au mois de juin avec 3 passages des engins.

Foyer communal

Nous sommes heureux de pouvoir rouvrir les portes de notre foyer communal à tous ceux qui en auraient besoin : associations, particuliers etc.
Pour la location de la salle, veuillez vous adresser à la Mairie d'Aspères.

Vie associative

Nouvelles des associations :

L'Association les Rencontres d'Aspères

1) Le club Loisirs créatifs :
- Reprendra ses activités au foyer Communal le mardi 14 Septembre 2021 à 14h, si les conditions sanitaires le permettent.
- Les premiers mardis de chaque mois : Jeux de société et Pétanque.

2) Les sorties :
Ponctuellement le vendredi après-midi pour les sorties qui seront programmées et dont vous serez avertis par mail ou par téléphone.

Les Nouveaux Arrivants à Aspères qui désirent s'inscrire pourront le faire à la rentrée au Foyer le mardi après-midi ou par mail auprès de la présidente.

Mme DEVISE Micheline :
micheline.devise@gmail.com

Le Club de Lecture

Reprendra ses activités dès le 2ème jeudi d'octobre à 14h30 au Foyer Communal, avec le livre : « Quand le diable s'invite au paradis » de Sandrine SKILLER (en espérant que la pandémie ne soit alors plus qu'un mauvais souvenir).
Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues.

Le coin du livre (suite)...

Nous avons constaté des dépôts sauvages dans l'espace : « Le Coin du Livre », qui empêchent les lecteurs de choisir agréablement leurs ouvrages. Prière donc de n'y déposer que des romans ou des livres pour enfants, sur les étagères prévues à cet effet.

Lettre ouverte

La Chasse….

La chasse un sujet que je ne voulais pas traiter et pourtant…
J'ai régulièrement des demandes de rendez-vous avec les chasseurs (petit gibier et gros gibier). Oui, nous avons deux structures de chasse sur la commune.

Il y a quelques années il n'y avait qu'une société de chasse qui regroupait tous les chasseurs. Depuis quelques années une seconde société dite de gros gibier a vu le jour pour chasser le sanglier qui fait de gros dégâts dans les cultures. Au début tout allait bien, le mobil-home que j'avais autorisé sous la cave coopérative servait à tous. Mais voilà la discorde entre les chasseurs a vu le jour et la séparation est devenue inéluctable. La société de gros gibier s'est associée avec plusieurs villages et là non plus l'entente n'a pas duré.
A ce jour les chasseurs de gros gibier n'ont plus de local pour la découpe des sangliers et a donc fait appel au maire. Soucieux de la bonne entente entre les hommes j'ai précisé comme à chaque rencontre que je ne voulais pas entendre parler des sociétés de chasse et qu'il fallait que les problèmes d'homme se règlent. J'ai aussi dit que la commune ne disposait pas de local approprié pour la découpe et que je ne voyais pas de solution si ce n'est que d'utiliser le mobil-home si les chasseurs de petit gibier ne s'y opposaient pas. Un refus a été la réponse (Toujours un problème d'homme).
Les agriculteurs ont besoin que les sangliers soient chassés, les chasseurs de petit gibier entretiennent la garrigue en créant des passages.
Dans un tel contexte que voulez-vous que je fasse, supprimer le droit de chasse sur les parcelles communales… Je ne pense pas que ce soit la bonne solution.
Par contre j'exhorte tous les chasseurs à se mettre autour de la table et à régler leurs problèmes entre eux. Ce n'est pas en rejetant la faute sur l'autre que l'on fait évoluer les situations.
Je dois préciser ici que toutes les rencontres entre nous ont été courtoises.
Dans ce dossier il y a une chose que je n'admets pas, c'est la prise de parole des non chasseurs qui cassent du sucre pendant des réunions agricoles sur le dos des élus.
Si ces personnes ont quelques chose à me dire elles viennent me voir, me traitent de c** si elles le souhaitent, ce à quoi je répondrais ' « vous aussi » et le problème se règlera dans mon bureau.
Pour pouvoir parler il faut connaître le dossier.
Mais il faut simplement faire attention au retour de bâton.

J-M Teulade maire d'Aspères en Occitanie

Mairie d'Aspères

Lundi et Mardi : de 14h à 18h
Mercredi et Jeudi : de 13h à 16h
04.66.80.07.56 - mairie-asperes@wanadoo.fr